



Hiroshima: une ville neuve sur un désert atomique

Ultime tentative pour éviter la grève dans le baseball majeur

D 1

la tribune

76e ANNÉE — No 142 — 28 PAGES — 4 CAHIERS

— SHERBROOKE, MARDI 6 AOUT 1985 —

(SAMEDI 75¢) 40¢
Livraison à domicile
\$2 50 par semaine

L'usine Lennoxvan rasée

• L'explosion d'une machine aurait causé l'incendie d'une rare violence

par Stéphane Lavallée

CANTON D'ASCOT — Un incendie d'une extrême violence a complètement détruit, hier soir, la bâtisse principale des installations de la compagnie Lennoxvan inc, situé en bordure de la route 108, dans le canton d'Ascot. En une quinzaine de minutes seulement, le feu s'est propagé à la grandeur du vaste bâtiment où s'effectuait le moulage de toitures en fibre de verre pour camions.

Avant même que les pompiers de Lennoxville aient pu atteindre les lieux, les flammes avaient gagné la majeure partie de l'édifice. Sur place, les quelque 25 sapeurs de Lennoxville, épaulés par quelques confrères du poste no 1 de Sherbrooke, se sont alors attardés à empêcher l'élément destructeur de se propager à une résidence située tout près, de même qu'aux camions qui étaient garés dans la cour de l'entreprise.

En plus de se buter à des flammes qui avaient nettement envahi la bâtisse, les pompiers se sont vu contraints d'aller puiser l'eau face au collège Alexander Galt, passablement loin du lieu du sinistre, les camions-pompes faisant la navette entre les deux endroits.

Selon les informations obtenues sur place, c'est aux environs de 22 heures que l'alerte a été donnée par un des trois employés en service à ce moment chez Lennoxvan. Les derniers détails laissent croire à l'explosion d'une machine destinée à appliquer la fibre de verre.

Lennoxvan est la propriété de la compagnie Shermag depuis deux ans. Cette entreprise possède d'ailleurs des installations sur le même terrain et vit un conflit de travail depuis le 12 juin dernier.

Arrivé sur les lieux environ une heure après le début de l'incendie, le président de Shermag, Serge Racine, évaluait les pertes à au moins un demi-million \$, sans noter les camions qui se trouvaient certainement à l'intérieur du bâtiment.

Quarante-cinq personnes travaillaient chez Lennoxvan à ce moment-ci de l'année et ces employés n'étaient nullement affectés par la grève en cours chez Shermag.

La bâtisse incendiée, dont il ne reste plus que des ruines, servait exclusivement à l'étape initiale de fabrication des toitures en fibre de verre, l'assemblage comme tel s'effectuant dans un autre édifice situé à proximité.

Des substances hautement inflammables, tel



(Photo La Tribune par Stéphane Lemire)

C'est un incendie d'une rare violence qui a complètement détruit, hier en soirée, la bâtisse principale de la compagnie Len-

noxvan dans le canton d'Ascot. Au plus fort du sinistre, les flammes étaient visibles du centre-ville de Lennoxville.

que l'acétone, pouvaient se trouver à l'intérieur du bâtiment rasé par les flammes, ce qui expliquerait pourquoi celles-ci se sont propagées à la vitesse de l'éclair.

La circulation a été interrompue sur la route 108 pendant près d'une heure et demie et les policiers de Métro-Police repoussaient les dizaines de curieux qui tentaient de s'approcher des lieux. Une série d'explosions rendaient l'endroit dan-

gereux, sans compter la menace que faisait peser les flammes en frôlant les câbles électriques.

Alors que les pompiers s'assuraient, presque impuissants, que le feu ne prenne encore plus d'ampleur, les enquêteurs de Métro-Police interrogeaient sur place les témoins qui se trouvaient, semble-t-il, passablement nombreux.

Au moment d'aller sous presse, l'enquête se poursuivait toujours.

Une femme se fait trancher la gorge sur l'autoroute 20 Deux jeunes auto-stoppeurs comparaissent devant le coroner

par Maurice Cloutier et Gérard Prince

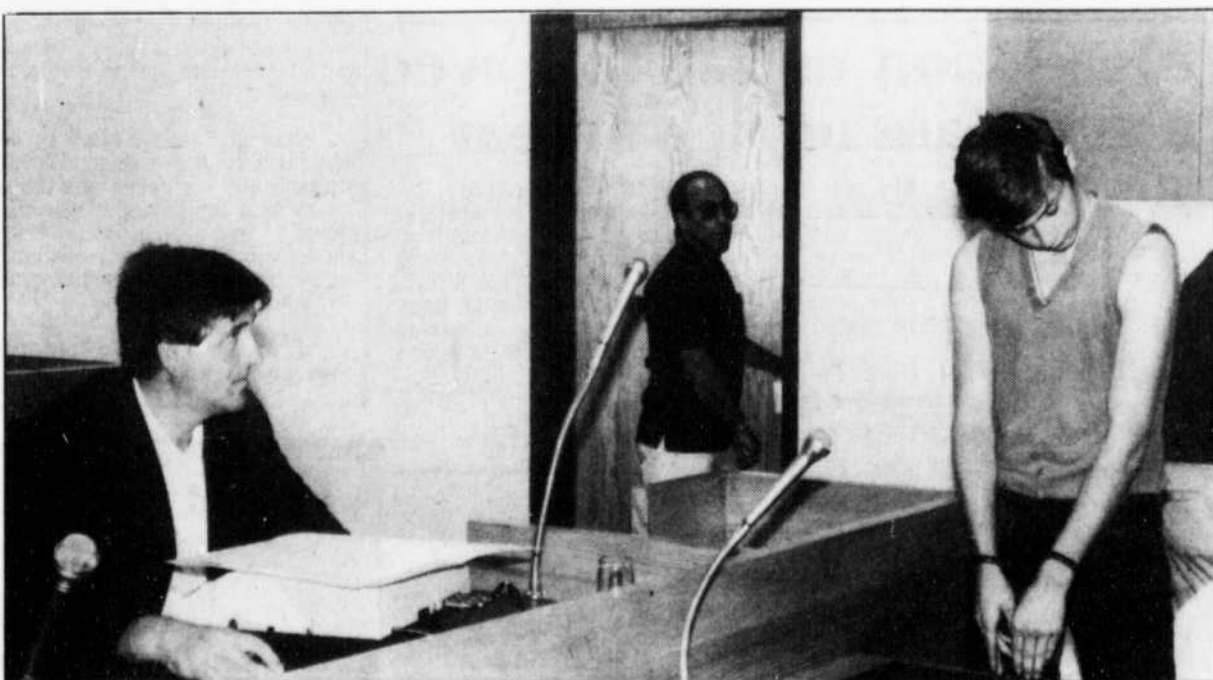
VICTORIAVILLE — Deux jeunes auto-stoppeurs, originaires de la Nouvelle-Ecosse, ont comparu hier devant le coroner Jules Allard au Palais de justice d'Arthabaska en rapport la mort de Mme Béatrice Moffat, de Guelph, en Ontario, qui aurait eu la gorge tranchée à l'aide d'un couteau.

Le coroner Allard a fixé son enquête publique au 13 août. Les deux jeunes gens détenus comme témoins importants dans cette affaire sont Johannes Winton, 18 ans, de Sydney, en Nouvelle-Ecosse, et un adolescent de 17 ans dont on ne peut dévoiler l'identité à cause de son âge.

Laisse pour mort, tout comme son épouse, par les deux jeunes auto-stoppeurs qui les auraient agressés avec un couteau dimanche soir, vers 22h30, à la sortie 136 de l'autoroute 20, à Daveluyville, le mari, M. Roy McLeod, a réussi à gagner un commerce et donner l'alerte.

Le couple d'Ontariens, M. McLeod, 50 ans, et son épouse Béatrice Moffat, 49 ans, résidant à Guelph, revenait d'un voyage de plaisance dans les Maritimes, dimanche matin. C'est dans la région de Amherst, en Nouvelle-Ecosse, qu'ils ont fait monter à bord de leur camionnette, transformée en "camper", les deux jeunes auto-stoppeurs.

Un seul des deux a pris place avec les touristes à l'avant, en raison du peu d'espace. L'autre a été contraint de s'installer dans la petite boîte de fibre de verre à l'arrière.



Johannes Winton, l'un des deux jeunes qui ont comparu devant le coroner Jules Allard, tentait de se cacher le visage du mieux qu'il pouvait.

(Photo La Tribune par Maurice Cloutier)

Rendu à la hauteur de Daveluyville, le jeune installé à l'avant aurait sorti un couteau et exigé l'arrêt du véhicule, dans l'intention de voler l'argent du couple et de prendre la fuite à bord de leur véhicule.

Après avoir ligoté M. McLeod et son épouse, les jeunes, pour une raison toujours inconnue, auraient frappé mortellement la femme à coups de couteau. Elle aurait eu la gorge tranchée. M. McLeod aurait été touché à deux reprises au cou et se serait effondré. "Ils ont été laissés pour morts en bordure de la sortie 136 de l'autoroute 20", a affirmé la SQ dans un communiqué.

Mais M. McLeod est parvenu à se traîner jusqu'au commerce le plus près où il a donné l'alerte. Il fut aussitôt libéré de ses liens et transporté à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska.

Pendant ce temps, les policiers de la SQ, détachement de Drummondville et Nicolet, avaient dressé un barrage routier sur la 20, à la hauteur de Drummondville, où, vers 11h00, ils ont intercepté la camionnette GMC, verte, des victimes avec les deux individus à son bord. Ces derniers n'ont offert aucune résistance lors de l'arresta-

tion. Concernant la nature de l'arme utilisée, les enquêteurs sont demeurés muets. Par ailleurs, le montant du vol n'était toujours pas connu en début de soirée, hier.

Après un interrogatoire serré à Drummondville lundi matin, les deux jeunes ont comparu devant le coroner à Arthabaska. Ni l'un, ni l'autre ne comprenait le français et n'avait un avocat.

Le substitut du procureur général dans le district d'Arthabaska, Me Gérard Milot, a mentionné qu'il n'était pas impossible que des accusations soient portées contre eux avant l'enquête du coroner.

la tribune

Toute une Équipe!



Course au leadership du PQ

Un 7e candidat entend pousser la cause écologique

C 8

De nos archives

Tremblement de terre

Un grand nombre de Sherbrookoises ont été rudement éveillés vers 4 heures moins cinq ce matin, le 30 septembre 1924, par une secousse qu'ils ont pu difficilement expliquer pour quelques secondes. C'était un tremblement de terre, il n'y a pas à en douter. La secousse terrestre a été sentie aussi loin qu'au sud de Portland, dans le Maine, ainsi que dans le Nouveau-Brunswick. A Sherbrooke et dans les environs les gens ont été éveillés par le tremblement des vitres et de la vaisselle. Tous ceux que le mouvement brusque a éveillés ont reconnu immédiatement la cause.

Une dépêche de Portland, dans le Maine, dit qu'un léger tremblement de terre s'est fait sentir à bonne heure ce matin. Et des rapports reçus de Rockland et d'autres points du Maine indiquent que le mouvement était sur une grande étendue.

A Rockland même, 2 secousses différentes ont été ressenties; la première à 3h50 et qui a secoué les maisons; et la seconde 5 minutes plus tard, qui fut un peu plus faible.

TEMPERATURE
ORAGES: 14 — 30°C.
DEMAIN: ORAGES

D-5

Aujourd'hui

SOMMAIRE ABRÉGÉ

- ARTS.....B-5
- BANDES DESSINÉES...C-4
- DÉCES.....C-5
- DE TOUT DE TOUS.....D-5
- FINANCE.....B-4
- PETITES ANNONCES...C-2
- SPORTS.....D-1
- VIVRE EN '85.....C-1



Levée des scellés chez Microlec

La production de décodeurs reprend

par Pierre Saint-Jacques
SHERBROOKE — L'agent Jean-Pierre Leclerc, de la Sûreté du Québec de l'Estrie, a procédé hier matin à la levée des scellés sur la porte menant aux locaux de l'Industrie Microlec, rue King ouest.

Depuis deux ans, cette industrie qui entre autres appareils, se spécialisait dans la fabrication de décodeurs permettant de capter le signal de la télévision payante avait comparu plus d'une fois devant les tribunaux.

Le geste du policier, hier, prouvait de façon concrète les allégations du procureur de Microlec, Me Conrad Chapdelaine, à l'effet que la fabrication, la vente, la distribution et la possession d'un décodeur n'est pas illégale en soi.

Bien sûr, il reste une question importante à trancher: celle des droits exigibles. Le service de la télé payante est-il déjà fourni à l'abonné du câble qui paie pour l'utilisation de ce câble? Les tribunaux auront à se prononcer sur cette question.

"C'est avec un grand soulagement que mon client a assisté à la levée des scellés", de commenter Me Chapdelaine, "sur-tout après deux ans de guérilla judiciaire si l'on peut utiliser cette expression."

En faisant la levée des scellés,

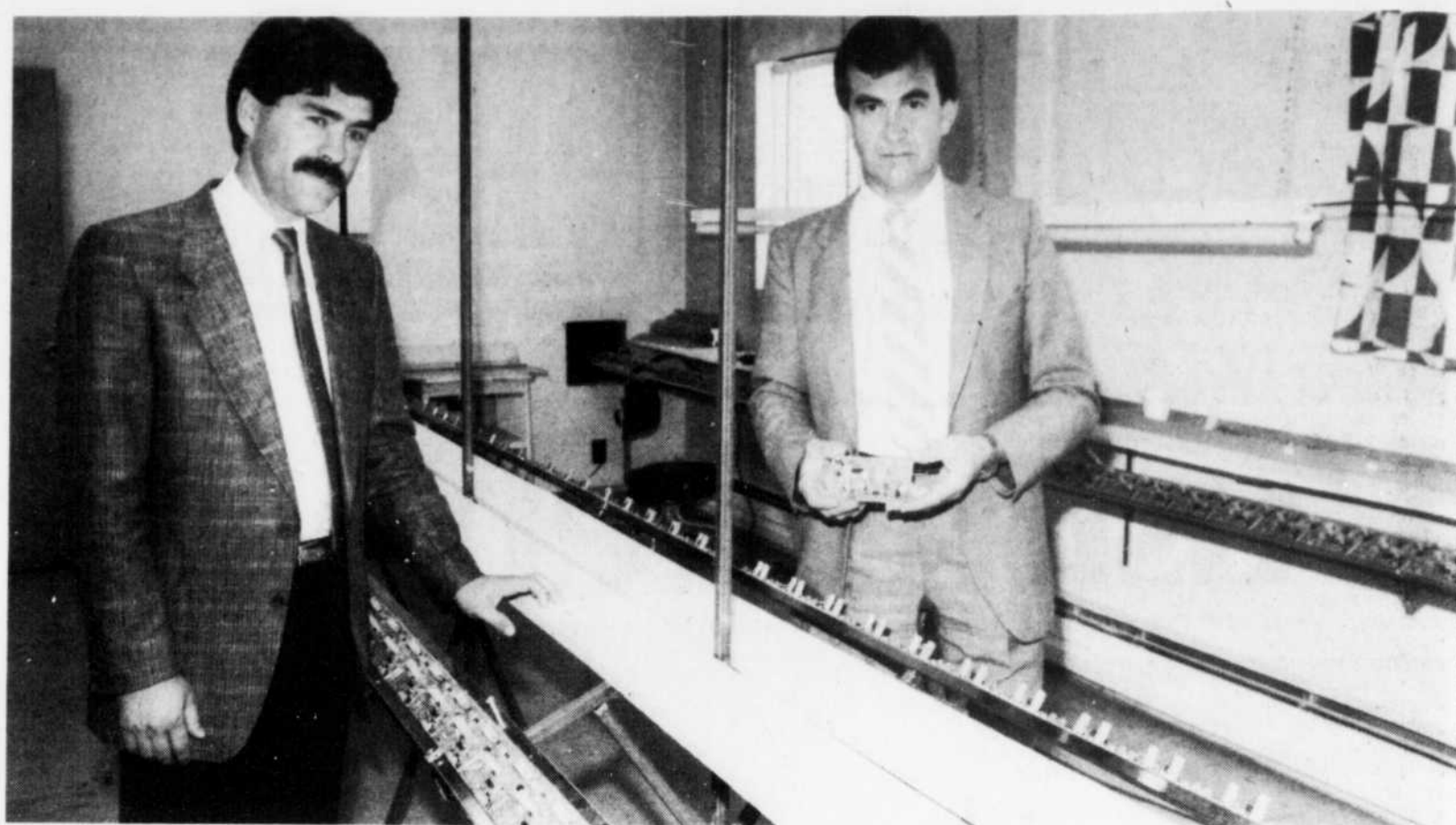
la police a laissé la chaîne de montage de même que les plaquettes qui y reposaient dans l'état où elles se trouvaient lors de la perquisition ayant entraîné la pose des scellés.

Il faut y voir là le symbole de "feu vert" que l'on donne à l'usine.

On s'attendait chez Microlec à être inondé d'appels téléphoniques et de commandes dès la nouvelle de la levée des scellés connue. L'affaire était suivie jusqu'à l'autre bout du pays. De plusieurs villes du pays, on s'est dit intéressé à commander de grandes quantités de décodeurs.

Il sera possible, a-t-on appris, de fabriquer jusqu'à 500 décodeurs par jour chez Microlec et on se demande si cela sera suffisant pour rencontrer la demande tellement elle est forte.

A savoir s'il y aura action prise en dommages et intérêts par Microlec à cause de toutes les difficultés qu'elle a rencontrées depuis la mise en branle des procédures judiciaires, et notamment depuis la saisie de la chaîne de montage, le procureur Chapdelaine a répondu en ces termes: "Pour le moment, nous sommes très heureux et très soulagés de cette levée des scellés pour penser à autre chose. Ce sera une question que l'on étudiera dans quelque temps."



La police a procédé à la levée des scellés sur la porte de l'usine de montage Microlec, où la production de décodeurs a repris de plus belle, au grand soulagement de M. André Duplessis (à droite), accompagné du procureur de la compagnie, Me Conrad Chapdelaine.

(Photo La Tribune par Bernard Vanier)

"Pas le droit d'utiliser ces décodeurs"

— L'Association des câblodistributeurs

SHERBROOKE (sl) — "A mon avis, Me Chapdelaine joue à l'autruche. Dire qu'on peut fabriquer, vendre et posséder des décodeurs, c'est de l'information malhonnête. Moi aussi, je vais dire pareil mais on n'a pas le droit d'utiliser les décodeurs."

Pour Jean-Pierre Rancourt, l'aviseur légal de l'Association québécoise des câblodistributeurs, l'information selon laquelle la possession de décodeurs constitue un acte légal n'est pas fautive comme telle, mais elle ne représente, selon lui, qu'un aspect de la question. "Fabriquer, vendre ou posséder n'est pas illégal, signale également Me Rancourt, si c'est dans l'intention de payer tous les droits exigibles pour la télé payante."

Mais, soutient-il aussi, aucun câblodistributeur ne peut accepter d'installer, des décodeurs comme ceux de la compagnie sherbrookoise Microlec puisque le CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) émet les permis de télé payante en enjoignant le câblodistributeur de garder un contrôle complet sur son système de diffusion, y compris le décodeur.

"C'est sûr, signifie Jean-Pierre

Rancourt, parce que s'il n'y a plus de contrôle sur les décodeurs, tout le monde y perd. Le gouvernement fédéral perd sa taxe de 6 pour cent, les droits d'auteurs sont aussi perdus."

Selon Me Rancourt, il est pour le moins illogique de fabriquer et vendre des décodeurs lorsque l'utilisation privée de ceux-ci est illégale. A son avis, il est aussi illusoire de réclamer le service de télé à péage en voulant s'éviter de payer les frais de location du décodeur. Si le câblodistributeur fournissait strictement le signal, soutient Jean-Pierre Rancourt, il serait extrême-

mement difficile de pouvoir établir séparément les prix d'utilisation des ondes, d'une part, et de location du décodeur d'un autre côté.

"Comment on va faire pour connaître la valeur de location d'un décodeur?" demande-t-il, précisant que le CRTC ne régit pas les prix des services de câblodistribution. Selon Jean-Pierre Rancourt, le coût de location est indiqué à titre indicatif seulement sur les factures envoyées par les câblodistributeurs.

Notamment représentant de la compagnie Vidéotron, Me Rancourt estime enfin que l'utilisation personnelle des décodeurs pourra peut-être, un jour, constituer un acte légal... lorsque les câblodistributeurs pourront contrôler, chez-eux, le signal de télé payante. Encore aujourd'hui, ce signal fait partie du service de base offert par le câble et seule l'utilisation d'un décodeur permet de capter séparément les ondes de la télé à péage.



Me Jean-Pierre Rancourt

Amende de 500 \$ pour une première infraction de boisson au volant

SHERBROOKE (psj) — "J'ai beaucoup conduit durant mes vacances et j'ai constaté que les Québécois conduisaient excessivement mal et d'une façon dangereuse!"

Le juge Laurent Dubé, de la Cour des sessions de la paix, a expliqué ainsi les raisons qui l'ont motivé à porter à 500 \$ l'amende pour une première infraction de boisson au volant.

Depuis 10 heures du matin, le 5 août, en ce qui concerne le juge Dubé lui-même, toute première infraction pour un conducteur qui avait les facultés affaiblies par l'alcool coûtera désormais 500 \$. Il n'y a pas à sortir de là.

Dans le passé, les Cours ont toujours traité les problèmes de boisson au volant en tenant compte du salaire de l'accusé, du nombre de personnes qu'il avait à sa charge, de ses antécédents en semblable matière et du fait que la boisson au volant était considéré comme un problème social.

Mais on ne réglait rien de cette façon. On ne voulait pas pénaliser la famille de l'accusé en l'écrasant sous de fortes amendes, mais pendant ce temps, le massacre sur les routes se poursuivait.

Le législateur a prévu des amendes de 50 \$ à 2 000 \$ pour les con-

ducteurs pris en flagrant délit de facultés affaiblies au volant.

Durant de nombreuses années, les juges s'en tenaient généralement à des amendes de 150 \$ pour une première infraction. L'hiver dernier, les amendes ont connu une légère hausse: elles se situaient entre 200 \$ et 250 \$. Il fallait avoir pris des chances plus d'une fois en de courtes périodes pour écoper d'amendes supérieures à 500 \$.

En portant ainsi à 500 \$ l'amende pour une première offense de boisson au volant, cela ne veut pas dire que les tribunaux ignoreront les autres aspects de comportement au volant reprochés par la loi, notamment les conduites dangereuses et les négligences criminelles.

"Il va sans dire que selon les circonstances de chaque cas, on se montrera également plus sévère pour ce genre d'infractions."

Arrestation en rapport avec un vol dans un dépanneur

SHERBROOKE — Les policiers de Sherbrooke ont effectué hier soir une arrestation en rapport un vol à main armée, exécuté par un couple et survenu vers 01h15 dans un dépanneur situé au 1765 sur de la rue Belvédère, dans Ascot (ct).

L'individu appréhendé, Gilles Si-

rois, résiderait dans la région. Un client se trouvait à l'intérieur du dépanneur avec le commis lorsqu'une femme a sonné à la porte pour qu'on lui ouvre. Quand il lui a été possible d'entrer, c'est un homme, la tête cachée sous un bas de nylon et armé, qui s'est faufilé à l'intérieur.

1885-1985
 Expo-Sherbrooke
 100 ans

Du milieu agricole et des affaires

SHERBROOKE — Le milieu des affaires et de l'agriculture a fourni de nombreux présidents à l'association. Le troisième président de l'association, F.P. Buck, a été directeur des compagnies Dominion Lime et Royal Paper Mills, Napoléon T. Dussault, commerçant de la rue Wellington, fut le premier francophone à la présidence en 1901. Les manufacturiers William R. Webster et J. Harry Blue, le marchand Lewis A. Bayley, le financier Edward W. Farwell ainsi que F.W. Webster ont tour à tour accédé au plus haut poste de l'association.

La famille Codère, de Sherbrooke, a fourni deux présidents: Louis-Joseph Codère, en 1923-24, et son fils Louis-F., en 1940-41. Plus près de nous, les Léo Laliberté, Colin Campbell, Micheal Stenson, Yvan

Dugré et Carlo Fabi, des noms familiers du monde des affaires sherbrookoises, ont déjà assumé le prési-

dent. Du côté agricole, J.A. McClary, J. Antonio Ste-Marie et W.J. MacDougall, trois agronomes issus de la ferme expérimentale, ont dirigé les destinées de l'association. L'agriculteur W.W. Nichol et l'éleveur Warren Ross, tous deux de Lennoxville, le vétérinaire L.A. Gendreau, le boucher Howard Nichol et le journaliste Len O'Donnell ont aussi été président de l'ETAA.

Depuis la dissolution de l'ETAA en 1982, deux présidents se sont succédé à la tête du nouvel organisme, le comité d'exposition régionale agricole de Sherbrooke (CERAS), mis sur pied pour remplacer l'ancienne organisation. Il s'agit du comptable Denis Berger et de l'actuel président David Price.

carnet

King wellington
REDIGÉE COLLABORATION

Depuis que Pierre Régner a agrandi la petite famille, il lui arrive de faire deux commandes d'épicerie d'affilée, le même soir. On ignore si c'est par distraction ou par obligation.

Ce n'est pas une mince tâche qui attend Robin Lefebvre, nouvel opérateur au quartier général de la SQ à Sherbrooke. Il doit remplacer nul autre que Guy Forgues qui était une des cibles favorites d'un des rédacteurs de cette chronique. M. Forgues, dans l'espoir de sauver son âme, a décidé de prendre quelques mois de méditation.

Depuis qu'il se prêtait l'allure de grand-papa en fumant une bonne pipe de temps à autre, voilà qu'Ivan Beaulieu méritera ce titre pour deux bonnes raisons: il fume toujours la pipe et il vient d'enregistrer son premier petit-enfant.

Depuis qu'on a laissé entendre que le sergent René Poirier fait le compte au kilomètre entre le quartier général de la SQ de Sherbrooke et le poste de Lac-Mégantic, il prétend qu'il n'était pas dans la région le jour où des témoins l'auraient soi-disant aperçu en train de mener cette opération. On ne sait plus qui croire.

Voilà que John Norton qu'on n'a jamais vu ni entendu parler de politique a réservé une place de choix à son député sur le siège de sa moto. Bien des gens ont pu le voir afficher ses couleurs en se baladant sur les routes de la région.

Le sapeur Marcel Pépin, dit Stan pour les intimes, en a fait

voir de toutes les couleurs à ses compagnons de travail. Il a prouvé qu'il avait au moins autant de poigne que Louis Cyr et un peu plus que le grand Antonio.

Après de longues démarches et de difficiles recherches, le jeune Pierre-Gabriel Turgeon a enfin rencontré le seul et unique Linc... son père Pierre a cependant tout fait pour ne pas que son fils ébruite l'heureuse nouvelle.

Il n'est pas nécessaire d'arrosier aujourd'hui, recommande encore une fois l'Association québécoise des techniques de l'eau.

Ne demandez pas à Mario Lebrun le chemin de St-Hyacinthe par l'autoroute, car il vous conduira à l'entrée du pont Champlain, à Montréal, et, de là, il vous fera revenir par la route 20...

L'ENVELOPPE D'ARGENT

CHLT RADIO **63**

9.30:	\$
10.30:	\$
11.30:	\$
15.30:	\$

**PRENEZ EN NOTE
 TOUS LES MONTANTS
 DU LUNDI AU VENDREDI!**

Pour vos travaux en...

Clément Fortier & Associés Inc.

965, rue Panneton
 Sherbrooke, Qué.
 J1K 2B3
 (819) 563-8333

Isolation Cloisons amovibles et murs secs

Tuiles acoustiques

Nous utilisons l'isolant «Red Top»

La Quotidienne

7 0 3 — 6 6 9 2

d'une ligne à la page

PUBLI-CITÉ PUBLI-REPORTAGE CONCOURS
 PUBLI-PROMOTION ANNONCES RELATIONS PUBLIQUES

Bingo
 2-500

la tribune

\$1000 A GAGNER
 2 MARATHONS DE \$500

2e MARATHON — CARTE ORANGE

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
 SAMEDI, 3 août 1985
 B-13, B-14, I-23, G-55

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
 LUNDI, le 5 août 1985:
 O-73, O-64, B-2

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
 MARDI, le 6 août 1985:
 N-40, I-26, N-38

Les gagnants doivent appeler à 563-1818

la tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
 Tél.: 569-9201, J1K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par
 Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc.
 (division La Tribune)

YVON DUBÉ
 Président et Editeur

JEAN VIGNEAULT
 Rédacteur en chef

FRANCOIS VAILLANCOURT
 Directeur du service de la publicité

GASTON GAGNÉ
 Directeur du service du tirage

Courrier de deuxième classe
 Enregistrement No 1539

Abonnement au Canada, territoire im-
 médiate, sauf endroits desservis par camé-
 lots et routes motorisées: 1 an \$110.00, 6
 mois \$70.00, 3 mois \$40.00, 1 mois \$15.00
 Hors de notre territoire immédiat, États-
 Unis et autres pays, 1 an \$165.00, 6 mois
 \$100.00, 3 mois \$65.00, 1 mois \$25.00.

"La Tribune" est sociaire de la Presse
 canadienne", de l'Association des quoti-
 diens de langue française, membre de l'As-
 sociation des quotidiens du Canada, affiliée
 à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à
 l'Union internationale de la presse catholi-
 que. Sources d'informations: Presse cana-
 dienne, Presse associée, Reuter, Agence
 France-Presse. Le service de photos faci-
 similes de la Presse canadienne et les
 agences affiliées sont autorisés à repro-
 duire les informations de La Tribune.

Téléphones: Petites annonces: 569-9501 — Publicité: 569-9201
 Rédaction: 569-9184 — Abonnements: 566-6353

Séparation de la municipalité d'Ascot

Même si vous me collez un .38 sur le nez, je ne reculerai pas

— le conseiller Landry

ASCOT (MM) — "J'ai été élu pour représenter mes électeurs du secteur rural et je ne me suis jamais caché pour le dire. Même si vous me collez un colt .38 sur le nez, je ne reculerai pas d'un c... de pouce."

C'est avec vigueur que le conseiller Jean-Guy Landry a rétorqué à une invitation de remettre sa démission, invitation faite antérieurement, parce qu'il a signé la pétition de l'Action Rurale Démocratique qui demande la création d'une deuxième entité administrative à Ascot.

Le conseiller Landry, tout en émettant ces propos lors des discussions qui ont entouré, hier, le débat d'une éventuelle séparation de la municipalité d'Ascot, a précisé qu'il avait clairement indiqué sa position sur cette question au moment de son élection.

"Quand j'ai prêté serment, quand j'ai mis ma main sur le 'gâteau', j'ai affirmé que je défendrais mes électeurs. Et je n'ai pas changé d'idée depuis", de dire M. Landry.

Toute cette discussion entre les conseillers et certains contribuables présents à la réunion a pris naissance après que le maire Robert Pouliot eût déposé un document de travail à l'intention du conseil pour analyser les diverses implications financières d'une telle séparation.

"Il ne s'agit en fait que d'un document de travail. Les chiffres qui apparaissent ne sont qu'hypothétiques, mais nous voulons tout de même analyser cette question", de confier le maire Pouliot. De toute évidence, les démar-

ches entreprises en mai dernier par l'Action Rurale Démocratique font de plus en plus réfléchir certains membres du conseil municipal.

"Il y a certaines personnes qui insinuent des choses, qui circulent des chiffres et qui ont fait signer une pétition pour réclamer la séparation de la municipalité. Mais nous n'avons encore jamais vu de document de travail. De notre côté, nous avons bâti un document et nous allons en discuter", de noter pour sa part le conseiller Maurice Guilbault.

Gouvernement

Présent à la réunion du conseil, le président de l'Action Rurale Démocratique, M. Bob Marcotte, a indiqué que les documents seront produits, en temps et lieu, au ministère des Affaires municipales du Québec.

"Et quand Québec aura pris connaissance du dossier, nul doute que les municipalités concernées et la MRC seront consultées. Il reviendra au gouvernement du Québec de prendre la décision", de maintenir M. Marcotte.

La pétition qui a circulé ces dernières semaines a permis, au dire du président de l'ARD, de recueillir la signature de plus de 80 pour cent des contribuables du secteur rural de la municipalité d'Ascot, représenté surtout par les quartiers 1 et 2.

D'après les propos tenus, hier, tous les conseillers d'Ascot, sauf MM. Paul Filpot et Jean-Guy Landry, se battent pour ne pas que soit enclenché l'éventuel processus de séparation de la municipalité d'Ascot.

Afin que son déficit soit épongé

Méto-Police: le maire Pouliot a dû trancher

par Michel Morin
ASCOT — Il aura finalement fallu le vote prépondérant du maire Robert Y. Pouliot pour que le conseil municipal d'Ascot accepte de verser une somme additionnelle de 28.278 \$ — ce qui représente sa quote-part — pour éponger un déficit d'opération d'un peu plus de 47.000 \$ encouru par Méto-Police Ascot-Lennoxville à sa première année d'opération.

Cette question a d'ailleurs fait l'objet de vives discussions entre les membres du conseil de ville, lors de la réunion tenue hier.

Les conseillers Paul Filpot, Jean-Guy Landry et André Chénard, après avoir expliqué leur position sur cette question, n'ont pu qu'enregistrer leur dissidence à la résolution présentée par le conseiller Michel Beaulieu.

Pour leur part, le proposeur et les conseillers Marcel Cyr et Maurice Guilbault ont accepté d'éponger une partie de ce déficit.

Le maire Pouliot a pour sa part indiqué qu'en vertu d'une loi provinciale, le conseil ne pouvait refuser de verser cette somme pour permettre au corps policier Ascot-Lennoxville de combler le déficit qui a atteint précisément 47.117 \$ lors de l'exercice financier 1984.

Lors de la discussion qui a précédé le vote final, les conseillers dissidents ont tour à tour précisé qu'il était inconcevable que Méto-Police enregistre un tel déficit après seulement une année d'existence.

De façon unanime, les trois conseillers qui ont formé l'opposition ont affirmé qu'il devenait très dispendieux (environ 800.000 \$ par année) de maintenir un tel corps policier.

"Lorsque Méto-Police a été formé, je me rappelle que le directeur Richard Tremblay a dit qu'il aurait le meilleur corps policier du Canada. C'est bien beau cela, mais ça coûte du 'bacon' et là on s'en rend



Une vingtaine de contribuables ont assisté aux débats du conseil qui ont notamment porté sur le déficit d'opération de Méto-Police Ascot-Lennoxville.

compte", de dire le conseiller Jean-Guy Landry, un des deux représentants du secteur rural de la municipalité d'Ascot.

Administration

De son côté, le conseiller Paul Filpot a indiqué qu'il reconnaissait un bon administrateur surtout en périodes difficiles.

"Mais avec ce résultat, on peut se poser des questions", a révélé le conseiller Filpot.

D'autre part, le conseiller Maurice Guilbault s'est dit prêt "à donner la chance au coureur".

"Il me semble que nous devons accorder une chance à la police. Le directeur Richard Tremblay est arrivé à la tête de ce corps policier et il a piétiné avec une structure qui n'était pas la sienne. Malgré tout, je vois des résultats très probants pour toute la population de la municipalité, que ce soit de la partie rurale que la partie urbaine. En conséquence, nous devons définitivement accorder un vote de confiance à notre directeur", de mentionner le conseiller Guilbault.

Au cours des discussions, certains membres du conseil se sont demandés s'il était vraiment néces-

saire pour Méto-Police de changer les uniformes de ses policiers. Pour les conseillers dissidents, cette dépense aurait pu être évitée.

"Dans la convention collective de travail, il est prévu que les uniformes doivent être changés une fois par année. Et il faut bien spécifier que cette décision n'a entraîné aucune dépense supplémentaire", d'expliquer le conseiller Michel Beaulieu, qui s'est d'ailleurs engagé à laisser son poste de représentant au sein de la Régie intermunicipale de police à un conseiller du secteur rural une fois son mandat terminé.

La relocalisation du parc sur le terrain des Salésiens sera discutée

SHERBROOKE (FG) — Un comité de représentants de la Ville de Sherbrooke et de la congrégation des Pères Salésiens sera formé pour discuter des possibilités de relocalisation du parc prévu dans le secteur formé par les rues Don Bosco, Des Chênes et Des Erables.

Cette décision a été prise, hier, à l'issue de l'assemblée du conseil des édiles, alors que le représentant des religieux, l'évaluateur Claude Métras, a soumis que les Pères Salésiens désirent un dézouage du terrain de quelque 12 acres, afin de le vendre à des promoteurs qui désirent le développer.

"La construction est déjà entreprise dans le secteur et il y a une forte demande pour continuer le développement. Mais comme le terrain est zoné P-25 (prévoyant un complexe sportif, tel une arène), les Pères sont dans l'impossibilité de vendre. Cela leur cause un préjudice, d'autant plus qu'ils sont tenus d'acquiescer toutes les taxes pour un terrain qui leur appartient et dont ils ne peuvent disposer librement. Pour eux, les résultats de la vente de ce terrain sont très importants. Car comme la communauté vieillit, cela leur permettrait de renflouer leur fonds de pension", a émis M. Métras.

Mais les conseillers, sans le dire trop ouvertement, sont conscients que ce serait d'aller au suicide que de soumettre auprès des citoyens du secteur un amendement au zonage, sans solution de rechange.

A ce moment, le conseiller Jean-Yves Laflamme a souligné qu'il serait possible de dézoner le terrain en question et de remettre le zonage parc sur une partie de la propriété que possède les Pères Salésiens de l'autre côté de la rue, à l'ouest de Don Bosco. Il s'agit de la zone A-62, qui permet la construction de maisons unifamiliales. De cette façon, les citoyens des alentours seraient sécurisés et n'auraient pas d'objection s'ils ont l'assurance qu'un parc est prévu dans le secteur, ont fait valoir les édiles.

D'ici les prochaines semaines, des discussions portant sur une telle possibilité seront tenues entre les représentants des deux parties. Il est déjà assuré en tout cas qu'on ne réinstaurera pas la zone P-25, car les besoins ont changé depuis la dernière décennie et il ne saurait être question de construire une arène dans ce secteur.

Une autre possibilité fut émise au cours de la discussion, soit que la Ville achète les 484.566 pieds carrés du terrain pour en faire un parc de voisinage, ou même encore le mettre elle-même en développement. Mais celui fut immédiatement repoussé.

Pour avoir participé à une décision qu'il juge trop hâtive

Léonard T. Laflamme fait son mea-culpa devant le conseil

SHERBROOKE (FG) — Le conseiller Léonard T. Laflamme a fait son mea-culpa, hier, pour avoir participé à une décision qu'il considère trop hâtive.

Intervenant à la fin de l'assemblée, à la période des affaires nouvelles, le représentant du district 4 faisait référence à un engagement du conseil, pris à la séance de la semaine dernière, quant au choix d'un manufacturier pour un système centralisé de gestion d'énergie pour la division des services auxiliaires. Il s'agit d'un appareil de contrôle à distance devant être acquis dans le cadre de la politique d'économle d'énergie.

Préalablement, la journée même, le dossier avait été discuté par les membres du Comité administratif, dont fait partie le conseiller Léonard T. Laflamme.

A ce moment, et tout comme lors de l'assemblée publique qui suivit et où aucune question ne fut posée, la décision consistait à retenir les services de la firme MCC Powers; une soumission pourtant plus élevée d'environ 50.000 \$ qu'un fabricant sherbrookoise, le groupe Micro-Contrôle. La raison: une analyse des

soumissions par le groupe LNR démontrait que l'équipement de Micro-Contrôle était encore à l'étape de développement et n'était pas au point. "C'est bien déplorables qu'une firme sherbrookoise, spécialisée dans le domaine de l'électronique et qui donne de l'emploi ici, ait ainsi été écartée au profit d'un groupe qui fabriquera son système aux États-Unis", a dit le conseiller Laflamme, tout en prenant le maire Jean Paul Pelletier à témoin. "Je sais, M. le maire, que vous êtes très sensible à la question du développement des industries de Sherbrooke dans un tel secteur de pointe", devait-il renchérir.

"Mais je ne vois pas quelle urgence il y avait de prendre une décision à ce moment-là... Nous avons été 100 ans sans appliquer de mesures d'énergie à nos bâtiments et je ne vois pas en quoi quelques mois de plus auraient pu déranger quelque chose", a émis le conseiller Léonard T. Laflamme. "Je ne blâme personne, mais si nous avions eu plus de flair... Et je m'inclus dans cela... En tout cas, la prochaine fois je serai beaucoup plus réticent; devant les dossiers qu'on nous présente l'après-midi et qui reviennent le soir même, je se-

rai contre", a rajouté M. Laflamme.

Sa collègue Françoise Dunn a alors soumis que le conseil n'avait guère le choix de prendre la décision qui fut prise, car il y avait une recommandation en ce sens d'ingénieurs-conseils. "Il faut tout de même se fier à une expertise et les gens de LNR sont spécialistes dans le domaine", a-t-elle soufflé.

Enfin, le conseiller André Côté a

profité de la porte qui lui était ouverte pour faire remarquer que comme plusieurs autres élus, il ne fait pas partie du Comité administratif et qu'à ce titre, il aimerait au moins pouvoir prendre connaissance des procès-verbaux faisant le compte-rendu des discussions de ce groupe.

Mais à tout événement, il n'a pas été question que les élus ravissent la décision prise la semaine dernière.

Portland-Des Erables

Changement de zonage rejeté

SHERBROOKE (FG) — Le consensus n'a pas été possible et un vote a dû être tenu pour permettre aux conseillers municipaux de Sherbrooke de statuer sur une demande de changement de zonage, qui fut alors rejeté.

La demande en question, présentée par le promoteur Jean-Marc Nadeau, portait sur un terrain situé à l'angle de la rue Des Erables et du boulevard Portland et visait à permettre la construction d'un restaurant et d'un comptoir bancaire.

Le conseiller André Côté, qui représente l'endroit, a livré que déjà le changement de zonage autorise l'établissement d'un dépanneur et d'une station-service. Cela fut obtenu grâce au consentement des résidents du secteur. Le représentant du district 12 a alors signalé avoir fait une tournée durant la fin de semaine pour réaliser que les gens étaient réticents face au projet de restaurant, mais se montraient très favorables au projet de succursale bancaire. C'est pourquoi il aurait accepté une nouvelle modification au zonage, mais seulement pour y autoriser le deuxième projet et non le restaurant. Il avait l'appui de son collègue Hilaire Béliveau.

Mais Jean-Yves Laflamme a mis en évidence la recommandation de l'urbaniste Jacques Goudreau, afin

de n'en rien faire. "Je trouve qu'il est important de prendre en considération un élément majeur de cette analyse, soit de limiter l'étalement commercial le long de Portland. Et puis, des banques, il y en a déjà trois au moins à l'intérieur du Carrefour de l'Estrie", a-t-il dit, cependant que Jean Perrault a mentionné qu'il fallait être prudent dans les autorisations d'amendement au zonage, de manière à ne pas saper la confiance des gens.

A l'invitation de Jean-Yves Laflamme, le projet fut mis au vote, avec le résultat que sauf André Côté, Hilaire Béliveau et Bernard Tanguay, les sept autres conseillers présents ont voté en faveur du statu quo, donc contre la modification au zonage. Ce à quoi Hilaire Béliveau a lancé: "Je vous dit qu'on a peur de ça le développement", alors qu'André Côté, regardant son voisin de gauche Jean-Yves Laflamme, a laissé échapper: "On se reprendra bien sur un dossier du centre-ville!"

Pauline Marois de passage à Sherbrooke aujourd'hui

SHERBROOKE — La ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu du Québec, Pauline Marois, est à Sherbrooke aujourd'hui afin de promouvoir sa candidature à la présidence du Parti québécois.

Pour sa première visite en Estrie depuis l'annonce officielle de son entrée dans la course au leadership, la ministre Marois s'est réservée une journée passablement remplie qui débutera à 11h30 pour se

terminer à 21 heures. L'aspirante à la succession de René Lévesque rencontrera d'abord quelques dirigeants d'entreprises de même que les membres de la presse régionale avant de visiter les installations de la compagnie Communications Tie Canada Inc., dans le parc industriel de Sherbrooke. La ministre de la Main-d'oeuvre complètera sa tournée, de 17h00 à 21h00, par un souper-échange au centre communautaire Ste-Jeanne-D'Arc, rue Fairmount, à Sherbrooke.

Dans les coulisses... de l'hôtel de ville

SHERBROOKE — A l'occasion de leur réunion statutaire, hier après-midi, et à laquelle il ne manquait que les conseillers Roméo Quintal et Roger Gingues, les édiles sherbrookoises ont entériné un rapport du directeur général adjoint, Richard Fabi, prévoyant des travaux d'aménagement dans différents parcs. Le tout fait suite à l'offre d'une subvention de 47.750 \$ par le ministère du Loisir, de la chasse et de la pêche, dans le cadre de son programme d'aide au développement des équipements de loisirs. Quant aux travaux retenus, ils comprennent des réparations au parc Sangster, l'installation d'aires de jeu aux parcs Bussière et Goyette, l'aménagement d'un plateau polyvalent au parc Jardins-Fleuris et la pose d'une clôture au parc Bussière.

Par le biais du programme de travaux communautaires en milieu municipal, la Ville de Sherbrooke embauchera 17 personnes, de jeunes bénéficiaires de l'aide sociale. Ils travailleront à raison de 80 heures par mois. La Ville déboursera 100 \$ par mois par travailleur et celle-ci sera remboursée par le ministère des Affaires municipales jusqu'à concurrence

de 50 \$ par mois, par employé, et chapitre des dépenses de fonctionnement.

Tel que l'avait exprimé hier à La Tribune le président de la Corporation métropolitaine de transport de Sherbrooke (CMTS), le conseiller Bernard Tanguay, la Commission canadienne des transports a donné le feu vert au groupe Québec Aviation Ltée, lui permettant d'exploiter un service aérien quotidien entre Québec et Montréal, depuis l'aéroport municipal de Sherbrooke. La lettre à cet effet a été déposée à l'assemblée d'hier. Il n'y a eu aucune opposition au projet et en outre, 19 lettres d'appui d'autant d'organismes ont été versées au dossier.

Au sujet de l'aérogare, un budget de 29.000 \$ a été dégagé, afin de réaliser des travaux, dont certains sont même obligatoires si l'on ne veut pas que le ministère des Transports interdise l'accès à la piste. Il est ici question de réparation de fissures de la chaussée. A la demande du conseiller André Côté, qui est intervenu pour savoir si dans l'avenir les municipalités seraient appelées à participer financièrement à l'entretien de l'aérogare, et non seule-

ment Sherbrooke, Bernard Tanguay a répondu qu'un dossier serait prochainement sur la question. "Mais ce n'est un mystère pour personne que notre intention est de faire de cet aéroport actuellement municipal un véritable aéroport régional", a dit le président de la CMTS.

Malgré un rapport de l'ingénieur municipal Marcel Blais préconisant le contraire, le conseil a répondu favorablement à une pétition de résidents d'un édifice de 14 logements de la rue Laurentie, à l'effet d'interdire le stationnement face à ce bâtiment. Le propriétaire, M. Pierre Légaré, a fait valoir qu'il en allait d'une question de sécurité, cependant que le rapport du fonctionnaire recommandait de garder le statu quo, surtout pour éviter de se retrouver avec plusieurs autres demandes du genre qu'il serait alors difficile de refuser. Le conseiller André Côté a exprimé que les gens concernés par la question acceptent de vivre avec l'interdiction de stationnement et il fut appuyé en ce sens par ses collègues.

Un autre rapport des Services techniques, cette fois de l'urbaniste Jacques Goudreau, a connu le même sort, alors que les conseillers ont appuyé Antonio Pinard, en vue de modifier le zonage dans la zone G-3 (secteur St-Joseph/Pacifique), pour y autoriser les in-

dustries non polluantes. Le zonage à cet endroit prévoit actuellement l'établissement de commerces de type "bar" et il fut d'ailleurs modifié en ce sens, en février, alors qu'il était approuvé justement propice à l'industrie. A tout événement, l'urbaniste avait de nouveau soumis sa recommandation à l'effet de fusionner la propriété concernée par autant de changements, de manière à n'y permettre que les usages résidentiels. Mais cela, le conseiller a bien indiqué qu'il n'en était pas question. "Je ne vois pas en quoi une manufacture de produits de plastique, qui sera très propre, peut nuire aux gens", a dit d'un ton déterminé le doyen du conseil.

Parmi les réclamations présentées et autorisées par le conseil, il en est une qui a trait à l'élimination, par erreur, d'une tente. Il appert que les préposés à la cueillette des ordures ménagères ont pris par erreur, avec les déchets, la tente d'un résident de la rue Langevin. La réclamation du propriétaire de la tente était au montant de 100 \$ et le conseil a autorisé un paiement de 90 \$. "J'espère au moins que la tente n'était pas montée", a glissé le conseiller Jean-Yves Laflamme, réussissant ainsi à soulager le rire chez les élus alors plongés profondément dans leurs dossiers.

FESTIVAL DES BAS PRIX

PLEIN SOLEIL SUR
Admiral

PROMOTION SPÉCIALE



... à prix imbattables!



TOSHIBA
GARANTIE DE
50
MOIS

**FOURS
MICRO-ONDES**

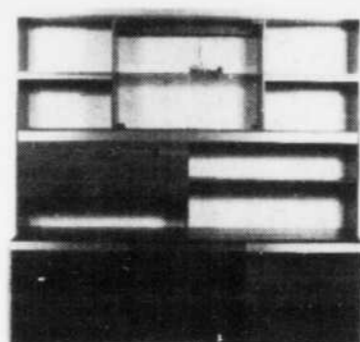
PRIX À
PARTIR DE
\$319.



CHAISE
BERCANTE
SUR BILLES
EN BOIS
FRANC
TISSUS
DE
QUALITÉ

PRIX
SUGG.
169,95\$

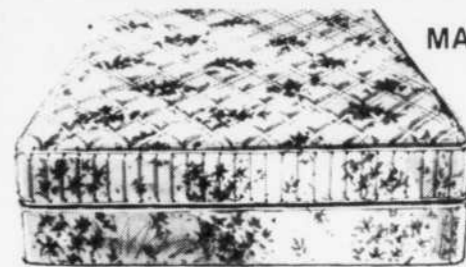
\$69.



BIBLIOTHÈQUE
72" x 72"
FINI MELAMINE
NOYER OU AMANDE
ÉCLAIRAGE
DANS LE HAUT

P.S. \$519.00

\$399.



MATELAS ET SOMMIER

39" **\$99.**

54": \$139.00
MATELAS «CHIRO»
39": \$169.00
54": \$199.00

AUSSI DISPONIBLES DANS LE 60"



PRIX SUGGÈRE:
\$999.00

SECTIONNEL 5 MORCEAUX
FINIS VELOURS
CHOIX DE COULEURS

\$485.



ENSEMBLE
COLONIAL

PRIX SUGG.:
\$749.00

DIVAN ET CHAISE BERCANTE
GROS BRAS EN BOIS FRANC
CHOIX DE TISSUS

\$399.



SET DE CHAMBRE PRIX SUGGÈRE:
1099.95\$
BUREAU TRIPLE AVEC
MIROIR - A VOILETS,
CHIFFONNIER A 5 TIROIRS, TÊTE DE LIT

\$679.

(PIED DE LIT, TABLES DE NUIT, DISPONIBLES EN SUS)

**SET DE SALLE À
DINER • 7 MCX**

1 TABLE AVEC
2 RALLONGES
6 CHAISES
EN MERISIER
SOLIDE
(chaise berçante
et buffets disponibles
en sus)

PRIX
SUGG
\$1299.00

\$699.

STYLE
"COLONIAL"

AUSSI DISPONIBLE



ENSEMBLE 5 MORCEAUX
TABLE ET 2 RALLONGES
4 CHAISES • MERISIER

P.S. \$649.00

\$329.



PLUSIEURS AUTRES MODELES
EN SPECIAL

**SOFA-
LIT**

TISSU
RÉSISTANT
CHOIX DE TISSUS
ET TEINTES

PRIX
SUGGÈRE: \$389.00

\$239.



SET DE SALON PRIX SUGG.: \$1199.00
SOFA ET FAUTEUIL
FINI VELOURS
CHOIX DE COULEURS

\$799.



SET DE CHAMBRE

BUREAU DOUBLE AVEC MIROIR
COMMODE 4 TIROIRS
2 TABLES DE NUIT
TÊTE DE LIT
VANITÉ

PRIX SUGG.: \$799.00

7 MCX
POUR **\$499.**

**LA, OÙ C'EST TOUJOURS
MOINS CHER QU'AILLEURS!**

DEMANDEZ LA
«CARTE MAISON»



DÉPOSITAIRE DES MARQUES:
VIC CRAFT - LAURIER - NANTES - THIBAUT
ADMIRAL - SHERMAG - KROEHLER - EL RAN
KELVINATOR - TOSHIBA - VICTORIAVILLE - BERMEX
PRINCEVILLE - BRAEMORE - A.P. - CARRIER
VALLIÈRES - COLLIN - LITERIE BON AIR - MEUBLES
JUVÉNILES AUDEHOU - H.P.L. - VILLAGEOIS
DAVELUYVILLE - ET PLUSIEURS AUTRES...

FINANCEMENT DISPONIBLE
SUR LES LIEUX.

PLAN DE MISE DE CÔTÉ

LIVRAISON
GRATUITE
(100 KM.)



MEMBRE DE
L'ASSOCIATION DES
MARCHANDS DE MEUBLES
DU QUÉBEC

1279 RUE GRÉGOIRE (via Boul. Bourque)
ROCK FOREST • 565-7515

LES ILLUSTRATIONS DE CETTE PAGE SONT À TITRE INDICATIF SEULEMENT / L'ABRÉVIATION «P.S.» = PRIX SUGGÈRE

Quatre jours d'affilée sans pluie

Une première depuis trois mois

par Pierre Saint-Jacques

SHERBROOKE — Quand les voitures deviennent des saunas ambulants, que la crème glacée a fondu avant même que l'on savoure la première cuillerée, que les cubes de glace sont devenus eau avant la première lampée de sa boisson préférée, que l'on a l'impression d'avoir perdu cinq livres sans forcer... on se dit: ça y est, on bat tous les records. L'été est parti pour tout de bon!

Avec 28,0 degrés Celsius comme maximum, hier, on ne peut pas battre tous les records, pas même un record de jour... mais que ça ressemble à l'été!

Il n'aurait fallu qu'une température maximale de 30,0 degrés pour que l'on chante sur tous les tons à

tous les Estriens: le 5 août 1985 a été la journée la plus chaude de l'été, du moins jusqu'à maintenant. Mais ce n'est pas le cas.

Elle avait quand même du bon cette journée d'hier, du tropical dans l'air, c'est tout juste si l'on n'entendait pas le son particulier

des orchestres sud-américains flotter dans l'air. Les gens avaient la tête en fête avec raison.

"Vous savez avec la journée d'hier, cela fait quatre jours d'affilée sans précipitations!" de lancer M. Paul-André Renaud, responsable du bureau d'Environnement Canada (Estrie-Beauce), en commentant la tropicale journée d'hier.

Et quatre jours d'affilée sans précipitations, on n'a pas vu ça en mai, ni en juin et ni en juillet...

Mieux que ça! Depuis le début du mois, la température n'a cessé de grimper à chaque jour: le 1er août, avec 20 degrés; le 2, avec 23; le 3, avec 25; le 4, avec 27; enfin, le 5, avec 28 degrés Celsius. Et ces cinq jours totalisent quelque 58 heures de soleil, à quelques minutes près.

Pour donner une idée de l'ascension de température d'hier, il faut savoir qu'à six heures du matin, il faisait 12 degrés; à sept heures, 13 degrés; à huit heures, 16 degrés; à neuf heures, 20 degrés; à 10 heures, 23 degrés; à 11 heures, 25 degrés; à 14 heures, 28 degrés de même qu'à 16 heures et 16h30.

On a déjà connu des maximums de plus de 29 degrés en juin et en juillet, cette année. On ignore encore si l'été 1985 verra au moins un maximum grimper à 30 degrés Celsius ou au-delà, mais aujourd'hui, M. Renaud parlait d'une prévision de maximum allant de 28 à 30 degrés.

"Tout dépendra des heures d'ensoleillement. On prévoit peu de soleil pour mardi. Par contre, le maximum aura un point de départ nettement plus élevé que la veille avec un minimum de 15 ou même de 17 degrés Celsius."

Une chose est également sûre: il y aura beaucoup de nuages et des risques d'orage dans l'air... mais ce ne sera pas de nature à délayer un début d'août vraiment de saison.



Même si aucun record n'a été battu, elle avait du tropical dans l'air. Les gens avaient la tête en fête avec raison. (Photo LA TRIBUNE par Stéphane Lemire)

Métro-Police

La nouvelle politique de remorquage inclura une liste de prix

par Daniel Forgues

SHERBROOKE — A l'instar de la police de Sherbrooke et de la Sûreté du Québec, Métro-Police Ascot-Lennoxville appliquera dès la semaine prochaine une politique de remorquage à l'intention des garagistes appelés par la police sur des scènes d'accident.

Cette politique, unique en son genre au Québec selon le chef de Métro-Police, Richard Tremblay, limite à quatre le nombre de garagistes qui seront appelés à tour de rôle sur des scènes d'accident; elle n'empêche toutefois pas un automobiliste de faire appel au garagiste remorqueur de son choix.

Le directeur de Métro-Police a confié que le choix avait été porté sur quatre garagistes capables d'assurer un service 24 heures sur 24 et d'être reliés à un point de dépôt pour les voitures accidentées et remorquées. Une dizaine de garagistes en tout, a dit M. Tremblay, auraient été aptes à assurer le service.

20,000 \$

Selon lui, Métro-Police refille annuellement entre 350 et 500 appels à des garagistes pour des remorquages sur son territoire, qu'il s'agisse d'accidents ou de simples citoyens en panne d'essence.

"Cela représente une industrie de quelque 20,000 \$ pour les remorqueurs", a dit M. Tremblay.

Les quatre garagistes seront désignés à tour de rôle pour répondre aux appels de Métro-Police et, chaque fois, un numéro d'assignation leur sera donné.

Une semblable politique est appliquée depuis plusieurs années à la police de Sherbrooke ainsi qu'aux différents postes de la Sûreté du Québec: dans les deux cas, un système de téléphonistes assure le contrôle et la distribution des appels.

A Métro-Police, on a décidé d'aller encore plus loin en exigeant qu'une liste de prix soit respectée à la lettre lorsque la police fera appel à un des quatre garagistes.

De plus, les employés de chaque remorqueur devront porter un veste de sécurité lorsqu'ils répondront à un appel de la police sur le territoire d'Ascot et Lennoxville.

Ces employés devront également voir à nettoyer les débris sur la route sur les scènes d'accident où ils seront appelés.

"Nous voulons mettre fin à la



Le chef de police Richard Tremblay

guerre des "towing" et nous ne voulons pas que les gens de l'extérieur soient exploités parce qu'ils ne connaissent pas les prix dans le coin. Tout le monde paiera le même prix pour le même service et les garagistes devront rembourser la différence s'ils se font prendre à charger des frais supérieurs à ceux permis", a dit le directeur de police.

Les remorqueurs devront également s'engager à arriver sur les lieux dans un délai de 30 minutes après avoir été appelés, tout en respectant les règlements du code de la route.

Ils devront faire preuve d'une assurance-responsabilité minimum de 100,000 \$ et accepter de soumettre à l'inspection le ou les remorques utilisés.

M. Tremblay a précisé que le Club Automobile du Québec et l'Office de protection du consommateur avaient été favorables à tous les règlements qui seront appliqués et qu'ils ont même demandé des copies du protocole d'entente intervenu entre le service de police et les garagistes.

"Gros lots" pour les conjoints survivants

Nous trouvons cela un peu croche de la part de la CSST

— le Comité des travailleurs accidentés

SHERBROOKE (LO) — A l'instar d'André Laurin, de la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST), le Comité des travailleurs et travailleuses accidentés de l'Estrie éprouve des inquiétudes quant aux "gros lots" dont pourront se prévaloir 140 conjoints survivants de la région.

A compter du 19 août, ces rentiers à vie, généralement des veuves de victimes d'accidents sur les lieux de travail, pourront en effet réclamer l'ensemble de leurs rentes en un seul versement. Ces "gros lots" attendront dans certains cas près de 100,000 \$.

"C'est évident que les gens vont être séduits par tout cet argent et qu'ils vont sauter dessus en croyant que c'est beaucoup. Au bout d'un an, ce sera tout brûlé. A mon avis, ce n'est pas une chance qui est donnée à quel qu'un qui a une troisième année et qui n'a jamais gagné plus de 15,000 \$ par année.

Sans instruction, sans connaissances dans le domaine financier, comment voulez-vous que ces personnes gèrent leur argent comme il faut?" commente Claude Dallaire, permanent au Comité.

"Au prise avec des déficits, la CSST veut se débarrasser des rentes à vie, plus difficiles à administrer. Au Comité, nous ne sommes pas d'accord avec ça ni avec l'ensemble de la nouvelle loi 42 d'ailleurs. Nous trouvons que c'est un peu croche de la part de la CSST de remettre tant d'argent entre les mains de gens peu ou pas outillés pour bien placer ou gérer des sommes aussi importantes," de pour-

suire M. Dallaire. Celui-ci ne croit pas que la Commission fera pression auprès des rentiers pour qu'ils choisissent la formule des "gros lots" mais il soupçonne que plusieurs individus, démunis et mal pris face au choix à effectuer, s'en remettront à leur

agent, lequel pourrait bien suggérer ce qui convient le mieux à la Commission.

Quant au Comité, il conseille aux rentiers de bien réfléchir au danger de se retrouver

de jour au lendemain avec des milliers de dollars, à la tentation

de dépenser cet argent rapidement et d'oublier par exemple que l'impôt voudra sa quote-part ou encore qu'après, une fois l'argent envolé, il n'y aura plus de rente de la CSST.

"Ce sera l'aide sociale comme partage," de prévenir M. Dallaire.

Equerre: moins d'une semaine pour présenter une demande

SHERBROOKE — Il reste moins d'une semaine pour les gens intéressés à participer au programme Equerre, sur la rénovation de logements, pour présenter leur demande.

Un porte-parole du bureau régional pour l'Estrie de Communication-Québec, Nicolas Beaulieu, a en effet indiqué avoir reçu confirmation, hier matin, de la fin de ce programme à compter du 12 août, à minuit. Il s'agit ici de la deuxième phase de ce projet qui, tout comme, la première, a connu un succès aus-

si rapide que complet: en quatre mois, il a entraîné des investissements de plus de 100 millions \$, si bien que le budget de 23 millions \$ est à toute fin pratique épuisé.

Or, les gens qui songaient à faire appel à ce programme pour procéder à des rénovations de leur maison (résidence principale de moins de cinq logements construite avant 1970) doivent maintenant se décider et remplir au plus tôt le formulaire à cet effet qu'ils peuvent obtenir notamment auprès des caisses populaires.

Menace de la section locale du Syndicat des postiers

Le service postal pourrait être perturbé dans la région

SHERBROOKE (GF) — Le service postal dans la région de Sherbrooke pourrait être perturbé si l'employeur persiste dans ses intentions, menace le président de la section locale du Syndicat des postiers du Canada, M. Pierre Avard.

Selon ce dernier, l'objectif de la "rentabilisation" de la Société des postes, telle que menée à Sherbrooke, s'est traduit jusqu'à maintenant par une centaine de griefs déposés par le syndicat contre l'employeur. Et ce, depuis la signature de la convention collective, le 10 mars '85.

Et la situation s'envenime maintenant que l'employeur propose une réorganisation du Bureau de poste de Sherbrooke. Selon le syndicat, cette réorganisation constitue à ses yeux une déclaration de guerre qui "peut mener à une perturbation du service postal dans la région."

Au sujet de cette réorganisation, M. Avard explique que la gérance locale propose une diminution des services à la population en imposant la fermeture du bureau le samedi, ce qui aura pour effet d'empêcher la livraison du courrier "Livraison spéciale" et le traitement du "Courrier électronique".

Et de poursuivre, M. Avard, la Société vient aussi d'abolir un poste de guichetier à la succursale postale de Lennoxville, ce qui aurait pour effet de réduire le service à la clientèle.

"Mais n'est-il pas vrai qu'à chaque nouvelle hausse du prix du timbre, la Société en a profité pour réduire les services à la clientèle? Nous ne pouvons laisser la situation se détériorer encore plus."

De plus, ajoute le syndicat, la Société propose une diminution des effectifs des travailleurs des Postes. Depuis plusieurs mois déjà, la gérance locale, soutient le syndicat, a commencé à réduire le personnel en appliquant la politique de "départ naturel". Sept postes ont ainsi été coupés en deux ans. "Et d'autres coupures sont annoncées. Nous trouvons cette situation inacceptable, sur-

tout dans une période où le taux de chômage oscille autour de 10 pour cent. Nous pensons que la Société va ainsi à l'encontre de sa responsabilité sociale."

Enfin, le syndicat dénonce ce qu'il considère comme une détérioration inacceptable des con-

ditions de travail puisqu'avec le nouvel horaire proposé, plus de 60 pour cent des effectifs à temps plein se retrouveront de nuit.

Le maître de poste, M. Lambert Boivin, n'était pas disponible, hier, pour commenter ces déclarations.

Du nouveau chez les concessionnaires Ford et Mercury

L'AMORTISSEMENT DES PRIX!

Motorcraft
LES AMORTISSEURS
58⁹⁵\$*
LA PAIRE, POSE COMPRISE GARANTIS À VIE
SEULEMENT

La pose comprend le remplacement des anciens amortisseurs par des amortisseurs neufs pour service dur de la série AW sur la plupart des voitures et des camions légers de construction nord-américaine. La vérification de la suspension à l'avant et à l'arrière ainsi que l'inspection de tous les ressorts, du montage et de la triangulation de la direction sont également comprises. L'offre prend fin le 17 août 1985.

Pièces et main-d'oeuvre
Ford d'abord
Nous offrons maintenant l'excellent service Ford ainsi les pièces Motorcraft de qualité supérieure, utilisées dans la construction des voitures Ford, à des prix concurrentiels. Venez nous voir. Vous serez surpris de constater à quel point nous vous avons facilité la tâche en ce qui concerne l'entretien de votre voiture.

16⁹⁵\$*
VIDANGE ET FILTRE NEUF

Pour la plupart des voitures américaines et importées, et des camions légers. Comprend un filtre neuf Motorcraft et jusqu'à concurrence de 5 litres d'huile moteur Motorcraft. Frais supplémentaires possibles pour les moteurs diesel. L'offre prend fin le 17 août 1985.

*Le concessionnaire peut vendre à prix moindres.

SONGEZ À FORD D'ABORD

Pour obtenir des pièces Motorcraft de haute qualité à des prix intéressants, adressez-vous dès aujourd'hui à un concessionnaire Ford ou Mercury participant.

FORD

Automobiles Val Estrie Inc.
4141, rue King ouest
Sherbrooke 563-4466

MERCURY

Le Volturier de l'Estrie Inc.
735, rue King est
Sherbrooke 569-5981

"La vraie place des aubaines"

TAPIS DONALD BLANCHETTE

1831, DUNANT, SHERBROOKE 569-8141

STORES VERTICAUX ET HORIZONTAUX TOILES

RÉDUCTION

35%

Peinture et céramique en magasin

LE SPÉCIALISISTE

10,000 VERGES DE COUPONS

de toutes grandeurs. Jusqu'à 25 pieds dans le tapis et le prélat.

LOT DE COUPONS

1ère QUALITÉ

RABAIS DE **20%** à **50%**

Dimensions:

6' x 12'

jusqu'à 12' x 25'

AVEC CIRE

SANS CIRE

JAMAIS DE CIRE



Un plancher Mannington avec JT88 "Jamais de Cirage" vous remet sur vos deux pieds.

Debout Canada! Insistez pour obtenir un couvre-plancher Mannington avec JT88 "jamais de cirage" parce que "sans cirage" ne veut pas dire "aucun travail". Une surface sans cirage requiert certains enduits et des décapants. Un plancher "jamais de cirage" n'en requiert jamais. Seul Mannington JT88 "jamais de cirage" possède une surface d'usure extra épaisse assurant une durabilité et une résistance aux taches insurpassées. Ne vous contentez pas d'un produit moindre.

LUSTRECON® & DURACON® II ARISTOCON et CLASSICON

Debout Canada!

mannington JT88 "JAMAIS DE CIRAGE"

DES MILLIERS DE VERGES DE TAPIS DE TOUS GENRES A DES PRIX IMBATTABLES



TAPIS DONALD BLANCHETTE

1/2 mille passé le Carrefour Dunant

1831, RUE DUNANT, SHERBROOKE 569-8141

CLSC Drummond

Un exemple de concertation de la population

— Michel Clair

par Gérald Prince

DRUMMONDVILLE — Depuis huit ou neuf ans, on en parlait. Le centre local de services communautaires (CLSC), à Drummondville, est finalement implanté et l'annonce en a été faite officiellement hier.

C'est le président du comité, M. Fernand Leclerc qui, entouré du ministre Mchel Clair et du nouveau coordonnateur général, M. Gaétan Mercure, qui en a fait l'annonce en conférence de nouvelles aux locaux mêmes du centre, au 400 de la rue St-Georges.

Nombreuses démarches

Pour M. Leclerc, il s'agit de l'aboutissement de nombreuses démarches et interventions de la population.

Pour le ministre Clair, le CLSC Drummond représente un exemple de concertation de la population à cause des très nombreuses consultations qui s'y sont faites. "Il s'agit éga-

lement, dit le ministre, de la consolidation de services déjà existants". Le budget du CLSC, qui desservira le territoire de la Municipalité régionale de comté de Drummond, sera de 1,3 million \$ annuellement.

Quant à M. Gaétan Mercure, il décrit le CLSC comme "la porte d'entrée", la "charnière" entre la population et les services.

Le CLSC offre des services de consultation psycho-sociale avec ou sans rendez-vous, des services d'aide à domicile et en milieu scolaire, des services d'évaluation pour fins de placement des enfants, des adultes et des personnes âgées et enfin des services d'information et de référence.



Le véhicule des victimes ressemblait à un amas de ferraille. On a eu recours aux pinces de survie pour retirer leurs corps.

(Photo La Tribune par Jean-Charles Poulin)

Capotage dans une courbe: 2 morts

THETFORD-MINES (MC) — Deux jeunes Thetfordois ont perdu la vie dans un capotage lundi matin, vers 3h00, lorsque leur véhicule a raté une courbe

sur la route 267, entre Thetford-Mines et St-Jean-de-Brébeuf. Les victimes sont Jean-François Lessard, 26 ans, de la 9e avenue et Francine Beaulieu, 21 ans, du Chemin de l'aéroport. Leur mort fut instantanée. L'automobile ressemblait à un amas de ferraille. Les policiers de la Sûreté du Québec, détachement de Thetford-Mines, ont d'ailleurs eu recours aux pinces de survie pour retirer les corps du véhicule.



(Photo La Tribune par Maurice Cloutier)

Mgr Albertus Martin a remis 108 décorations à des personnes de la région.

Centenaire du diocèse de Nicolet Large place à la photographie

VICTORIAVILLE (MC) — Sans doute parce qu'une photo vaut mille mots... une large place est consacrée à la photographie dans l'exposition commémorant les 100 ans du diocèse de Nicolet. Les résidents des

Bois-Francis, qui peuvent visiter l'exposition pendant toute la semaine au Colisée des Bois-Francis, verront plusieurs centaines de photos de la vie du diocèse, à Nicolet, mais aussi des 23 paroisses des Bois-Francis.

A leur arrivée à l'une ou l'autre des salles d'exposition, ils recevront des explications pertinentes sur le montage de l'exposition, l'origine de certaines pièces et la signification de certains objets.

L'entrée à l'exposition est gratuite. Cependant, pour avoir accès au Colisée, un visiteur devra tout d'abord payer son admission sur le terrain de l'Expo-Victo.

L'exposition est l'une des trois activités majeures marquant la célébration du centenaire dans la région. Les deux autres ont déjà connu un immense succès, ce qui promet pour l'exposition.

Samedi dernier, Mgr Albertus Martin, évêque du diocèse, a célébré une messe pontificale, dans une église bondée de monde, dans la paroisse Ste-Victoire, à Victoriaville. A cette même occasion, il a décerné 108 décorations à des personnes impliquées dans la vie de leur paroisse respective.

Expo de Thetford-Mines: les organisateurs satisfaits

THETFORD-MINES (MC) — Les organisateurs de l'édition 1985 de l'Expo-agricole de Thetford-Mines, qui a pris fin dimanche soir, sont satisfaits de l'assistance pendant la semaine.

"Nous aurions sans doute dépassé les résultats de l'an passé, s'il n'avait pas fait aussi chaud dimanche", a confié le secrétaire de la Société d'agriculture du district de Mégantic, M. Emile Hardoin. Sans avancer de chiffres, il a in-

diqué que, dans l'ensemble, l'assistance s'est maintenue au même niveau que l'an passé.

Concernant les jugements, M. Hardoin est ravi du nombre et de la qualité des sujets exposés.

Ce dernier a donné l'assurance aux organisateurs de l'Expo-agricole de Thetford-Mines que le dossier concernant leur prêt sans intérêt de 75,000 \$ sera définitivement réglé dans les jours qui viennent.

Récupération Drummond déboutée

DRUMMONDVILLE (GP) — Un entrepreneur locale, Récupération Drummond, a échoué dans son projet de se faire payer 142,000 \$ en dommages-intérêts à la Caisse populaire St-Jean-Baptiste de Drummondville et à son gérant, M. Lucien Couture.

Ainsi en a décidé le juge André Brassard de la Cour Supérieure dans un jugement de 16 pages qui vient d'être dévoilé.

Toute l'affaire, précise le juge, remonte au printemps 1981. Récupération Drummond avait loué un local de la Caisse populaire pour y entreposer du tissu endommagé provenant d'usines et destiné à la revente en coupons.

Pendant la période d'entreposage de 180,000 verges de tissu, la Caisse populaire décida de faire percer un

vieux coffre-fort qui se trouvait dans ce local puisque la combinaison était perdue.

Les serruriers se mirent à l'oeuvre et durent percer plusieurs trous dans le coffre et, d'après la poursuite, une poussière de ciment s'est répandue sur le tissu, "le salissant et le contaminant".

Pour Récupération Drummond, le tissu a dû être revendu à un prix substantielle-

ment plus bas que cette entreprise aurait pu obtenir.

La Caisse se défendait en disant que le perçage du coffre-fort n'avait pas fait tant de dégâts et que l'entreprise de récupération n'avait absorbé aucune perte sur le prix de ses produits.

Après avoir longuement étudié les témoignages, le juge Brassard en vient à la conclusion qu'il "est ma-

tériellement possible que cette poussière ait pu se répandre dans un voisinage raisonnablement immédiat du coffre-fort, non tout partout". "La demanderesse, Récupération Drummond, conclut le juge, a failli dans l'ardeur d'établir l'étendue des dommages qui lui auraient été causés et failli au fardeau de prouver une perte financière réelle".

Le tracteur se renverse sur son conducteur

THETFORD-MINES — Un homme a subi des blessures sérieuses, alors que le tracteur sur lequel il prenait place s'est brusquement renversé sur lui.

M. Alain Boutin, de Thetford-Mines, a été hospitalisé à l'hôpital général de la région de l'amiante pour des blessures à une jambe, diman-

che soir.

M. Boutin, âgé de 30 ans, conduisait son tracteur sur le chemin Mont Granit à Thetford-Sud. Le tracteur, qui remorquait à ce moment une charrette, a fait une embardée à la suite d'une manoeuvre en zigzag. M. Boutin, projeté de son siège, s'est alors retrouvé sous le tracteur emballé.

Fêtons ensemble!
Voici des rabais Sensas' Soleil sur les voitures nord-américaines les mieux construites pour fêter le succès de Ford qui a connu la meilleure augmentation des ventes parmi les trois grands!

FORD ESCORT

1015\$ DE RABAIS
A L'ACHAT DE CERTAINS MODELES ÉQUIPÉS DU GROUPE-OPTION SPÉCIAL
BOÎTE AUTOMATIQUE*
400\$ DE RABAIS SUR TOUTES LES AUTRES ESCORT OU LYNX.

MERCURY LYNX

Autres rabais Sensas' Soleil sur les Ford Tempo et Mercury Topaz.
Offre en vigueur jusqu'au 31 août 1985

* Il se peut que certains concessionnaires n'aient pas en inventaires certaines voitures spécialement équipées. Pour plus de détails, consultez votre concessionnaire Ford ou Mercury participant. Offre en vigueur au Québec seulement.

FORD

LA QUALITÉ CHEZ FORD, PASSE AVANT TOUT.

MERCURY

D'un seul coup, pour vitesse excessive...

Trois contraventions, 16 points de démerite et 740 \$ d'amendes

par Yvon Rousseau

ST-ISIDORE D'AUCKLAND — Un jeune automobiliste de St-Isidore d'Auckland a eu la surprise de sa vie, aux petites heures, dimanche matin, lorsqu'il a été intercepté par deux policiers du détachement de Cookshire de la Sûreté du Québec.

Le jeune homme a en effet reçu trois contraventions pour avoir circulé à des vitesses excessives, sur des zones de 50, 80 et 90 kilomètres à l'heure. Ces trois contraventions émises le 4 août, à 3h30 du matin, totalisent 740 \$ d'amendes et elles entraînent 16 points de démerite pour la fiche de conducteur du prévenu, ce qui est suffisant pour que ce dernier perde son droit de conduire, s'il plaide coupable ou est trouvé coupable par un tribunal.

Le jeune automobiliste explique qu'il croyait être poursuivi par un groupe de jeunes gens, avec qui il avait eu des démêlés et des échanges de coups, récemment. Il croyait que ses poursuivants voulaient l'intercepter pour le rosser, ce qui explique qu'il a filé vite jus-

qu'il se sentait plus en sécurité.

C'est d'ailleurs seulement en entrant dans le village qu'il a vu les feux clignotants et qu'il s'est rendu compte que ses poursuivants étaient des policiers. C'est d'ailleurs dans la cour de l'hôtel, où il s'est arrêté aussitôt, qu'il a reçu ses trois contraventions.

Le jeune homme affirme qu'il ignorait qu'il s'agissait de policiers dans la voiture qui le suivait et qu'il n'a en aucun moment aperçu de feux clignotants dans son rétroviseur, ni entendu le bruit strident de la sirène pour lui indiquer d'arrêter. Il a vu les clignotants de l'auto-patrouille à l'entrée du village.

Il a souligné qu'il méritait peut-être une contravention, mais sû-

rement pas trois. Croyant que les policiers avaient fait preuve d'un zèle peu ordinaire, le jeune homme a confié l'affaire à Me Claude Nadeau, un avocat de Sherbrooke, qui lui a recommandé de ne pas payer les contraventions et d'attendre les procédures.

Par ailleurs, interrogé à ce sujet, le sergent Pierre Marcoux, officier en charge du détachement de Cookshire de la Sûreté du Québec, a dit que les agents Levasseur et Belleau lui avaient fait part d'une poursuite au cours de la nuit. M. Marcoux dit avoir vu les copies des contraventions émises par les agents de police. "Il s'agit de deux policiers sérieux, qui ne distribuent pas les contraventions sans être sûrs de leur affaire, a-t-il ajouté, et ils ont dû avoir des difficultés à intercepter le prévenu, pour donner trois contraventions. Mes agents m'ont dit qu'il y avait eu poursuite sur la route 253, avant d'entrer dans le village et dans le village, de conclure le sergent Marcoux, et ils

avaient sûrement de bonnes raisons de donner trois contraventions, sans doute parce qu'il s'agissait de trois zones de vitesse différentes".

"En temps normal, de commenter Me Claude Nadeau, avocat du jeune homme, à qui l'affaire a été confiée, les policiers qui constatent qu'une voiture circule à vitesse excessive, prennent cette dernière en chasse et l'interceptent, de façon à tenter d'éviter que ce véhicule ne cause un accident. De plus, dit-il encore, lorsqu'intercepté, l'automobiliste reçoit généralement une seule contravention, à moins qu'il ne reparte et récidive aussitôt, à des vitesses trop élevées et soit à nouveau arrêté par les policiers".

Le sergent Marcoux souligne que les contraventions indiquent que l'automobiliste a circulé à 160 km-h. dans une zone de 90, à 150 km-h. dans une zone de 80 et à 130 km-h. dans une zone de 50.

"Nous contesterons ces contraventions", de dire enfin Me Nadeau.

2e démission au conseil de Magog

par Gilles Pelloille

MAGOG — Le conseiller Keith Kerr a démissionné de son poste, quatre jours après que le conseiller Patrick Gagnon ait posé le même geste. Dans la lettre qu'il a remis au greffier M. Jean-paul Lange lundi matin, M. Keith déclare qu'il démissionne à cause d'engagements personnels et pour raisons de santé.

Au maire Antonio Lacasse et à ses collègues, il adresse ses remerciements "pour la façon qu'ils ont su travailler avec lui durant les deux années et demie qu'il a occupé son poste". Il leur souhaite beaucoup de succès dans leurs entreprises futures, et remercie aussi ses électeurs du quartier numéro 1. "Mon désir le plus sincère et un avenir des plus prospères pour la ville de Magog", conclut-il.

La démission de M. Kerr est effective depuis lundi midi, soit sur réception en main propre par le greffier; c'est aussi le cas de celle de M. Gagnon comme le stipule la loi, puisque M. Lange est revenu de vacances lundi matin,

même si la lettre l'attendait depuis mercredi dernier.

Cette double démission semble avoir pris le conseil par surprise et le maire Lacasse a félicité les deux conseillers sortants pour leur probité tout au long de leur mandat. Il a aussi déclaré que les deux hommes avaient fait preuve d'une grande honnêteté en démissionnant en cours de leur terme en se rendant compte qu'ils manquaient de temps pour se consacrer pleinement à leur tâche. "C'est aussi un geste de respect envers leurs électeurs qui pourront élire des nouveaux conseillers qui les représenteront au cours des 14 mois qu'ils restera avant l'élection de 1986" a poursuivi M. Lacasse.

En effet, en démissionnant plus d'un an avant la fin de leur mandat, les deux conseillers permettent aux électeurs de leur quartier de voter et d'être représentés au conseil. Toutefois, il est peu probable que le scrutin se déroule avant la fin septembre compte tenu des délais légaux. Dans les huit jours, M. Lange devra publier un avis aux électeurs, puis il fera procéder à la révision de la liste électorale, recevra les nominations, etc...

On est sans nouvelles de Léo Campagna

Le marcheur de Wotton ne s'est pas présenté au départ

WOTTON (MR) — M. Léo Campagna, paralysé cérébral qui devait entreprendre hier une marche en béquilles depuis Wotton jusqu'à Ottawa, semblait s'être volatilisé et les personnes de sa ville qui ont été interrogées disaient être sans nouvelles de lui.

En effet, a révélé Mme Hélène Durocher, préposée au presbytère de l'église de Wotton, M. Campagna était absent à la messe de dimanche, après laquelle devait se tenir une cueillette des dons des paroissiens désireux de le supporter et il ne s'est pas présenté au départ prévu hier matin pour son départ prévu dans la cour de l'église.

"Nous nous attendions à voir un grand événement, dit Mme Hélène Durocher, mais nous avons attendu M. Campagna en vain. Plusieurs personnes espéraient contribuer au succès de l'entreprise du marcheur, qui était même annoncée dans le feuillet paroissial."

Personne n'aurait vu M. Campagna depuis quelques jours déjà. Ses voisins d'en face, avec qui Mme Durocher est entrée en communication, ont dit avoir vu M. Campagna sortir des boîtes de chez lui la semaine dernière, un peu comme pour un déménagement; par contre, M. Campagna n'a pas semblé sortir le mobilier.

Des appels téléphoniques logés hier au domicile de M. Campagna n'ont donné pour tout résultat qu'une réponse de la préposée du Bell, qui déclarait que le numéro correspondait à une ligne désaffectée.

Une explication?

La Tribune a, par ailleurs, reçu hier une copie d'une lettre envoyée la semaine dernière à M. Léo Campagna par M. Michel Saint-Laurent, directeur exécutif de la section estrienne de l'Association de paralysés cérébrale. Dans cette lettre, l'Association se dissocie du projet de M. Campagna de marcher en béquilles jusqu'à Ottawa.

"En 1986, dit M. Saint-Laurent, l'Association tiendra son dixième téléthon annuel. Déjà des manifestations spéciales sont prévues et le projet que vous avez élaboré peut difficilement s'insérer dans le calendrier prévu.

"Par ailleurs, poursuit la lettre de l'Association, les problèmes re-

liés à la cueillette et au contrôle des argents récoltés par votre activité sont insolubles, compte tenu du peu de temps qui nous est alloué pour mettre en place les contrôles adéquats." A ce sujet, l'Association fait remarquer: "Les organismes qui vivent de la générosité du public ne peuvent pas se permettre d'entretenir le moindre soupçon sur la façon dont est récolté et dépensé leur argent. Par conséquent, toute improvisation dans ce domaine est à éviter absolument."

M. Campagna ne donnant pas signe de vie hier, il était impossible de connaître sa version des faits et de savoir si sa décision de ne pas réaliser son projet était liée ou non à la décision de l'Association de paralysés cérébrale de ne pas agréer son projet.

JM Asbestos: 12 employés mis à pied

ASBESTOS (MM) — La compagnie JM Asbestos devrait procéder, à compter du 28 septembre prochain, à la mise à pied d'une douzaine de ses employés affectés à la fabrication des sabots de frein.

Cette information a été confirmée, hier, par le président du Syndicat national de l'amiante, M. Rodrigue Chartier.

Les premiers renseignements divulgués par les représentants de la compagnie impliquaient le licenciement de 25 des 57 travailleurs affectés à cette division de JM Asbestos.

"Mais j'ai reçu une confirmation verbale de la compagnie qui stipule que 12 ou 13 travailleurs perdront leur emploi. Il semble que ce ne sera pas 25 comme le voulait la première information", de commenter le président de la formation syndicale.

Les raisons invoquées par la société JM Asbestos et transmises au

syndicat pour expliquer ces mises à pied, sont notamment des ventes moins élevées que dans le passé, et une épévation accrue dans ce secteur d'activités.

"C'est toujours la même raison qui est donnée, soit des ventes moins élevées, ce qui implique une diminution de la production", d'ajouter M. Chartier.

La douzaine de travailleurs impliqués ont donc reçu, il y a quelques semaines déjà, un avis de la société minière leur apprenant qu'ils seraient mis à pied dès le 28 septembre.

Les travailleurs touchés comptent environ une dizaine d'années de service.

Par ailleurs, le Syndicat national de l'amiante attend toujours des nouvelles en provenance d'Ottawa concernant un changement d'interprétation du bill C-162 qui permet, aux employés qui le désirent, de bénéficier des avantages d'une pré-retraite.

Blessé gravement dans une collision avec... un orignal

ST-ROMAIN (YR) — Des chasseurs passent des heures et des heures à marcher dans les bois, à la recherche d'un orignal à abattre, pendant la saison de chasse, et la plupart reviennent bredouille, n'ayant pas aperçu un seul de ces animaux.

Il s'agit souvent de chercher pour ne pas trouver et de ne pas chercher pour trouver.

C'est le cas de M. Marcel Isabelle, de St-Romain, qui a subi des blessures graves lorsque son automobile a donné de plein fouet contre un orignal, qui effectuait une petite visite touristique sur la route 108, entre St-Romain et Stornoway.

M. Isabelle a dû être transporté au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, à cause de la gravité de ses blessures.

Tombé d'une charrette de foin

LAC DROLET (YR) — Réjean Lacroix, 19 ans, de Ste-Cécile, a subi des blessures graves, lorsqu'il est tombé d'une charrette de foin.

La victime prenait place sur le dessus du véhicule, qui circulait sur le Chemin de la Station, à Lac-Drolet. A la suite d'un faux mouve-

ment, la victime a fait une chute d'une dizaine de pieds, pour s'écraser sur l'asphalte. Il a subi des blessures graves.

L'enquête, dans cette affaire, a été menée par les agents du détachement de Lac-Mégantic de la Sûreté du Québec.



(Photo La Tribune par Stéphane Lemire)

Deux blessés dans une collision auto-tracteur

Une collision entre une automobile et un tracteur trainant un chargement de foin, hier en début de soirée à l'intersection du chemin des Ecosais et du chemin Rivard, a causé des blessures à deux personnes. Au moment d'aller sous presse, on ne connais-

sait pas les circonstances de cet accident survenu à proximité de St-Denis de Brompton, pas plus que l'identité des deux blessés. On refusait, à la Sûreté du Québec détachement de Sherbrooke, de divulguer les détails de la collision.

Un programme de formation à la société CLE du Val St-François

par Claude Corriveau

WINDSOR — Après trois mois d'opération, la Société de croissance locale de l'emploi (CLE) du Val St-François a déjà quelques dossiers de financement à son actif et termine la mise au point d'un programme de formation destiné aux gens d'affaires.

"L'objectif de ce programme est de faciliter et d'accroître l'accès à la formation pour nos gens d'affaires. Il vise aussi à les encourager à se perfectionner en matière de gestion. Il est donc essentiel que nos parvenions à sensibiliser et même à persuader les principaux intéressés de la nécessité de participer à des activités de formation," souligne l'agent de formation de la Société, Yvan Talbot.

De septembre jusqu'à la fin du premier exercice financier de la Société, l'objectif est d'organiser huit activités de formation, soit deux dans chacune des zones de Richmond, Valcour, Bromptonville et Windsor. Des comités locaux de perfectionnement doivent être mis sur pied dans chacun de ces pôles industriels.

"Ce que les gens ne savent pas, pour la plupart, c'est que la Société CLE n'est pas seulement un organisme de financement mais aussi, et c'est très important, un organisme de services. Les gens d'affaires auraient tout intérêt à s'informer à nos bureaux de la nature de l'aide que nous pouvons leur apporter," d'ajouter M. Talbot.

En ce qui concerne les dossiers de financement, le directeur général Marc Simoneau a reçu pas moins de 16 demandes depuis le début des activités de la Société, en mai dernier.

Deux de ces dossiers qui sont présentement devant la commission de crédit, impliquent des sommes totalisant 30,000 \$ et la sauvegarde de 16 emplois. Des seize demandes, cinq concernent des pro-

jets commerciaux alors que les onze autres touchent le secteur industriel.

"Nous disposons d'une enveloppe budgétaire de 220 000 \$ et je suis assuré que ces argents seront tous engagés avant même la fin de notre premier exercice financier, en avril 1986," de préciser M. Simoneau.

"Il faut ajouter que nous ne fai-

sons pas que financer, soit sous forme de prêt garanti, capital-actions ou autres, mais que nous disposons d'un budget pour défrayer les coûts des services de spécialistes dans le cas où les problèmes soumis dépasseraient la compétence de nos ressources humaines," de dire Marc Simoneau en faisant en outre valoir le rôle conseil que peut jouer la Société.

Voleurs malchanceux

LAC-MEGANTIC (YR) — Le propriétaire du restaurant G.G. Lunch Inc., du 5465, rue Frontenac, à Lac-Mégantic, a sans doute trouvé le moyen de mettre un frein aux vols par effraction dont il pouvait être la victime.

En effet, au cours de la nuit de samedi à dimanche, des malfaiteurs ont tenté de s'introduire par effraction dans son établissement, dans le but évident d'y commettre un vol.

Les voleurs n'ont cependant pas réussi à entrer dans le restaurant, dont les ouvertures étaient munies de barres de fer, intermédiaires.

Les filous ont bien tenté de scier une de ces barres de fer, mais sans doute dérangés par des passants, ils ont abandonné.

Les agents de la police municipale de Lac-Mégantic mènent l'enquête, à la suite de cette tentative d'introduction par effraction.

HOTEL

LE BARON

Une invitation au plaisir

Au Cabaret Joséphine

LE GROUPE FASHION SPECTACLE SON ET LUMIERE

DU MARDI AU SAMEDI

3200, King ouest, Sherbrooke

120011